



## FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LE PATRIMOINE ET L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) EN PAYS DE LA LOIRE

### PENSER ET TRANSMETTRE LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER À TRAVERS L'EAC

12 février 2024 à Angers (RU-Repaire Urbain)

## CONCLUSIONS

Par **Chloé Langeard**, Directrice du service UA-CULTURE, Maître de Conférences en Sociologie - Chercheure au GRANEM (Groupe de Recherche Angevin en Economie et Management) - SFR CONFLUENCES

On peut dire que cette journée est une mise en acte du référentiel de l'EAC, qui semble faire consensus et repose sur une combinaison entre 3 types d'expériences :

- expérience réflexive et critique qui a ponctué l'ensemble de cette journée nourrie d'échanges, de questionnements, de retours d'expérience particulièrement riches ;
- expérience esthétique/sensible (contact avec les œuvres) à travers les 3 parcours de médiation proposés ;
- expérience artistique (pratique expressive et créative donnant lieu à la création d'une forme) à travers les 4 groupes de réflexion qui ont permis une mise au travail de savoirs communs et expériences partagées pour s'engager dans l'action collective.

Quant à la notion de patrimoine paysager et bâti, elle reste mouvante et est amenée à évoluer, au regard de ce qui pour une communauté d'action fait sens commun et lui attribue de la valeur dans un certain contexte socio-historique (ex. les partitions du Moyen-Age qui ont servi à couvrir des livres et qui sont redécouvertes par la suite, voire exposées pour elles-mêmes).

Cette journée a permis de montrer combien l'EAC est important notamment parce que l'école est un des lieux privilégiés de la socialisation primaire, même si elle n'est pas la seule aux côtés de la famille, des centres de loisirs/socio-éducatifs/sportifs, etc., et que d'autres acteurs peuvent être mobilisés dans le cadre de l'EAC, envisagée comme un parcours. Car l'objectif est bien de permettre à l'individu de diversifier ses références culturelles transmises par son premier cercle de socialisation, dans un objectif d'émancipation si l'on s'en réfère à l'approche historique de l'EAC ainsi qu'à l'Article 4 de la Charte pour l'EAC qui stipule que « L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique ».

La mobilisation de données sur l'EAC et concernant les pratiques culturelles patrimoniales au niveau national doivent aussi permettre de pallier certaines inégalités territoriales et sociales.

### **Données contextuelles sur l'EAC et les pratiques patrimoniales**

De manière générale, au niveau national, on constate que près de 3 élèves sur 4 ont bénéficié d'au moins une action et un projet d'EAC sur l'année. Toutefois, on relève de fortes inégalités :



1. La part d'élèves touchés est plus élevée dans le premier degré (80 % des élèves ont bénéficié d'au moins une action ou un projet de ce type) qu'au collège, où cette proportion est de 59 %. Il y aura sûrement un effet de rattrapage avec la part collective du PASS CULTURE ;
2. Le nombre de projets est aussi plus élevé en école maternelle et primaire (3,2) qu'au collège (1,8). Autrement dit, les écoliers bénéficient d'une plus grande offre par rapport aux collégiens. Dans les écoles, les projets d'EAC concernent le plus fréquemment la musique et le chant (38 % des projets en école relèvent de ce domaine) et les arts plastiques (36 %). Les autres domaines les plus prisés sont le théâtre (et conte, mime, marionnettes, mise en scène) (19 %), la danse (19 %), le patrimoine (14 %), et enfin le cinéma (12 %) et l'écriture (12 %). Dans les collèges, la diversité des domaines mobilisés est plus grande. Les arts plastiques (28 %), le théâtre (24 %), le patrimoine (24 %), voisinent avec la musique et le chant (20 %), l'écriture (19 %), le cinéma (15 %), la danse (12 %), l'architecture (12 %) et la culture scientifique (10 %).
3. Contre toute attente : les petits établissements et les établissements en zone rurale touchent proportionnellement davantage d'élèves que les autres. Il en est de même pour les collèges où les collèges les plus favorisés socialement sont moins concernés par l'EAC (source : Ministère de la Culture. (2020). [L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019. État des lieux \[CC-2020-3\]](#))

Enfin, soulignons que la présence d'un coordinateur de l'EAC augmente la proportion d'élèves concernés.

Pour ce qui est des pratiques culturelles patrimoniales, la fréquentation patrimoniale est de plus en plus liée au milieu social et au niveau de diplômes des visiteurs. Parmi les 15 ans et plus, moins d'une personne sur deux (44 %) a visité un lieu patrimonial en 2018. Si 80 % des cadres ont visité un site patrimonial en 2018, seuls 32 % des employés et ouvriers déclarent l'avoir fait cette année-là (d'où l'importance de l'EAC). Enfin, la visite des sites patrimoniaux sont des pratiques largement plus fréquentes dans leur modalité physique que virtuelle (d'où l'importance des médiateur.rices). Si les opportunités offertes par les technologies numériques élargissent quantitativement le nombre de visiteurs, elles ne permettent pas, en 2018, de radicalement diversifier les publics des sites patrimoniaux.

### **L'EAC : un « pas de côté » à valoriser**

L'EAC suppose de ne pas rester dans sa « zone de confort », elle invite à se déplacer, à appréhender d'autres environnements. Ce « pas de côté » par rapport à un enseignement disciplinaire repose sur le fait de « sortir du catalogue » (les sorties culturelles) pour conduire des projets permettant d'innover et de développer de nouvelles pédagogies interdisciplinaires qui pourrait faire l'objet d'une valorisation et donc d'une évaluation. De même, l'EAC n'agit pas que sur les jeunes mais aussi sur les encadrant.es (enseignant.es, animateur.rices, médiateur.rices, etc.) en position d'apprenants. Aussi l'évaluation de parcours EAC devrait prendre en compte les effets sur l'ensemble des professionnel.les encadrants en situation d'apprendre (formation continue/tout au long de la vie) ou de valoriser d'autres compétences en particulier artistiques et culturelles.

Une autre valorisation prégnante concerne la création de lien social auquel contribuent ces projets d'EAC qui constituent des espaces de partage à la fois pour les jeunes mais aussi pour les encadrant.es.



## Principes et outils en faveur de l'EAC

- L'entrée thématique pour fédérer les parties prenantes ;
- La formation : c'est une nécessité souvent rappelée mais peu mise en œuvre. Les chefs d'établissement et les enseignants sont à sensibiliser et à former en nombre. Mais, les nouvelles dispositions concernant leur non-remplacement en cas de départ en formation, représentent une menace à court terme. De même, du côté des artistes et des acteurs culturels, la formation aux compétences de l'EAC est encore peu assurée, y compris dans la formation initiale. Des structures existent, qui pourraient pallier ces manques, à l'image des pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC). Mais la formation doit surtout permettre de développer l'interdisciplinarité voire l'intersectorialité, mieux comprendre la culture, la temporalité, les missions d'autres mondes socio-professionnels (éducation, loisirs, social, artistique, etc.) et permettre de décloisonner les actions d'EAC pour aller vers la construction partagée de parcours ;
- Le financement des actions. Le budget alloué concernant le PASS CULTURE est considérable et tout à fait inédit pour l'EAC en 2022-2023, avec 51 millions d'euros pour la part collective, selon les données de la loi de finances 2023. Il permet aux rectorats de voir leurs budgets augmenter. Toutefois, jusqu'ici, les offres ne semblent concerner que marginalement le Patrimoine. A titre d'exemple, pour la première année de mise en œuvre, les quatre domaines les plus mobilisés, selon les données 2022, sont la fréquentation de spectacles (46 %), les ateliers de pratique artistique (19 %), le cinéma (14 %) et les visites guidées (6 %) ;
- Le temps long d'un projet ou l'« éloge de la lenteur ». L'inscription intersectorielle prend du temps, temps indispensable pour ancrer les savoirs, co-construire un projet à visée territoriale. La loi pour la refondation de l'école de 2013 a instauré un parcours d'éducation artistique et culturelle qui s'étend sur toute la « carrière » scolaire des enfants et des jeunes, dans le temps scolaire et hors temps scolaire. Le parcours exige donc une cohérence accrue entre une diversité d'acteurs et de secteurs. Ce temps long est un pré-requis pour pérenniser l'action au-delà du projet.

Pour conclure.

Les inégalités territoriales semblent être un frein au regard des coûts engendré par la mobilité.

Dans les projets d'EAC, la connaissance ne doit pas se substituer à l'émancipation. La connaissance reste un levier pour l'accès à l'émancipation.

Enfin, se dessine une volonté d'intégrer une démarche ascendante, pour l'élaboration de ces projets EAC, davantage participative. Les dynamiques globales de l'histoire récente de l'école, à savoir son rapprochement avec son territoire se traduit par le fait de rapprocher l'élève de son patrimoine local, implique la mise en place de partenariats avec l'environnement social de l'école (importance de la co-construction). Il s'agit d'impliquer les élèves directement dans « leur » patrimoine, « de faire comprendre aux élèves qu'en tant que citoyens ils sont détenteurs de ce patrimoine, qu'ils doivent protéger et réhabiliter », mais, fait nouveau, les élèves doivent



également contribuer à définir leur patrimoine.

La convention de Faro (convention cadre du conseil de l'Europe) sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005) stipule que la participation des citoyens est à la fois « une obligation éthique et une nécessité politique », elle pose le patrimoine comme une « ressource à mobiliser par les citoyens » et place l'éducation comme un moyen central pour y parvenir.

Ce texte rappelle combien l'EAC ne peut trouver de sens qu'à travers le respect de ce que l'on nomme les « droits culturels », qui posent de fait la question de la place pour l'interculturalité. Deux concepts clés de l'EAC qui mériteraient d'être creusés à l'avenir.

